

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS
durent des 1^{er} et 16 de chaque mois
et

se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHE

Trois mois..... 5 fr.

Six mois..... 9 fr.

Un an..... 16 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS

Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS
sont reçues au

Bureau du Journal
du Lot

et

se paient d'avance

Annonces... 25 c. la lig

Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3

M. M. Laffite et Co, place de la

Bourse 8, sont seuls chargés

à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Cahors, le 13 Juillet 1872.

L'Assemblée nationale a émis, jeudi, un vote bien regrettable et bien inattendu.

On sait que dans la séance de mercredi, M. Thiers avait combattu, avec une extrême vivacité, l'impôt demandé par la commission du budget sur le chiffre des affaires commerciales et industrielles. On sait également qu'il avait appuyé, en remplacement de cet impôt si légitime : 1^o Une augmentation de 60 p. 100 sur les patentes, frappant tous les patentés sans tenir compte du chiffre plus ou moins élevé de leurs affaires; 2^o une augmentation de 25 p. 100 sur les portes et fenêtres, et de 20 p. 100 sur la cote personnelle et mobilière, impôts anciens qui pèsent principalement sur la fortune territoriale.

On devait espérer que l'Assemblée ne s'arrêterait pas devant l'opposition de M. Thiers, et qu'après avoir bien débattu, en atteignant les créances hypothécaires et les valeurs mobilières, jusqu'ici épargnées, elle ne reculerait pas devant la déclaration annuelle du chiffre des affaires, qui aurait fait participer largement aux charges publiques les puissants industriels et les riches commerçants des grandes cités manufacturières. L'impôt du chiffre des affaires avait l'avantage de ne toucher que très-légerement les campagnes où le commerce et l'industrie sont peu développés, et qui supportent si courageusement tant d'autres charges douloureuses.

Malheureusement, il ne s'est trouvé que 310 voix contre 361 pour soutenir la commission du budget contre M. Thiers, malgré un éloquent et très-concluants discours de M. Dessigny.

La conséquence de ce vote est facile à tirer. Le chiffre des affaires aurait produit, d'après la commission, un minimum de 70 millions, et très-probablement plus de 100 millions. Il faudra bien trouver ces ressources indispensables à l'équilibre de nos recettes et de nos dépenses. A qui les demander? Evidemment à la propriété territoriale. M. Thiers appuie déjà les augmentations sur la cote personnelle et mobilière et sur les portes et fenêtres. Ne sera-t-il pas forcément conduit à proposer, soit en ce moment, soit dans quelques mois, un accroissement de l'impôt foncier, déjà si énorme?

C'est là une bien triste perspective, et de plus M. Thiers n'abandonne pas ce détestable impôt sur les matières premières qui, suivant les menaces des journaux anglais et des journaux belges et suivant la prédiction de M. Raoul, peut amener de cruelles représailles contre nous par la surélévation des droits sur les vins français en Belgique et en Angleterre. M. Thiers compte toujours, dans ses calculs, une somme considérable à retirer des matières premières. N'a-t-on pas prouvé cependant, de la façon la plus irréfutable, que les traités qui nous lient encore pour de longues années avec les puissances étrangères, rendraient tout-à-fait illusoire et impossible la rentrée actuelle d'une somme supérieure à 5 ou

6 millions? En ce cas encore, si l'impôt des matières premières était finalement consacré à force d'instances de la part de M. Thiers, n'est-ce pas à la terre et aux campagnes qu'il faudrait demander de combler le vide que laisserait l'établissement de droits douaniers devenus improductifs?

De quelque côté que nous examinions cette question si pénible pour le département du Lot, nous voyons les plus graves inconvénients et les plus sérieux périls. Il est certain que, l'impôt sur les matières premières une fois adopté, les fabricants de tissus, de coton et les industriels de la métallurgie, nous vendraient beaucoup plus cher les vêtements usités dans les champs, et le fer nécessaire aux travaux de l'agriculture. C'est là une nouvelle perspective très inquiétante. En revanche, ni industriels ni commerçants ne seront imposés sur le chiffre de leurs affaires.

La haine de l'Empire est décidément une mauvaise conseillère pour certains hommes et pour certains partis. Il ne faut donc pas s'étonner que la gauche républicaine, trahissant toutes les idées qu'elle exprimait autrefois quand elle était dans l'opposition, ait voté presque unanimement pour le système de M. Thiers.

Trois députés du Lot, MM. Pagès Duport, de Lamberterie et Limayrac figurent dans les rangs de la minorité, fidèles aux vrais intérêts du pays. Nos autres députés, absents par congé pour des raisons de santé ou d'impérieux devoirs de famille, n'ont pu prendre part au scrutin.

On lira plus loin la fin de la séance de mercredi, et on y verra, d'après un article du *Journal de Paris*, combien a été forte l'intervention de M. Thiers, qui aurait bien dû s'abstenir d'une telle insistance dans un pareil sujet. La gauche républicaine n'a pu résister à un chef de pouvoir qui donne à la République des gages incessants. Elle a sacrifié l'intérêt du peuple à ses passions; cela ne surprendra personne, mais le pays s'en souviendra.

Correspondances

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 11 juillet.

On s'attend pour aujourd'hui ou demain à la présentation d'un projet tendant à élever de 2 milliards 800 millions à 3 milliards 200 millions, la limite légale de la circulation des billets de banque. Le conseil de régence de la Banque s'est réuni aujourd'hui pour délibérer sur cette mesure considérée comme nécessaire, dans le monde financier, pour prévenir le retour d'une crise monétaire analogue à celle provoquée par l'emprunt 1871.

Il est inexact que le gouvernement français ait avisé le gouvernement prussien qu'il était prêt à verser le premier demi-milliard qui doit amener la libération de la Marne et de la Haute-Marne. Bien que ce demi-milliard existe dans les caisses de l'Etat, on conçoit le vide qu'y laisserait son absence, tant que la souscription de l'emprunt n'aura pas donné la certitude qu'il sera promptement remplacé. L'avis dont il s'agit ne sera donc pas donné à Berlin avant la souscription de l'emprunt.

Le bruit de la nomination de M. de Gaslonde au ministère des travaux publics est dénué de fon-

dement. L'intérim du ministère, laissé vacant par M. de Larcy, ne cessera que lorsque tout espoir de rapprochement entre le pouvoir exécutif et les fractions de la droite se sera évanoui. Or, je crois savoir que des deux côtés, on ne juge pas la situation aussi désespérée.

L'invitation adressée hier à un certain nombre de députés du centre droit et du centre gauche de se réunir aujourd'hui dans le 5^e bureau pour élaborer le programme du parti national, ne paraît pas devoir réunir beaucoup d'adhérents, par suite de l'absence de notabilités parlementaires influentes parmi les personnes qui ont pris l'initiative de cette réunion. L'idée est, du reste, excellente au fond, et il faut bien espérer, pour l'honneur et l'intérêt de notre pauvre pays, qu'elle finira par trouver des hommes capables de la réaliser.

On considère ici comme inexactes les bruits apportés par les feuilles allemandes de pourparlers ouverts entre les puissances catholiques, en vue d'une entente pour l'éventualité d'un futur conclave. Du moins, il paraît certain qu'aucune ouverture dans ce sens n'a encore été faite au gouvernement français.

Le maréchal de Mac-Mahon a dîné hier à l'hôtel de la présidence.

Le marquis de Bouillé, notre ambassadeur à Madrid est ici depuis une huitaine de jours. Il est venu en France pour affaires privées.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Fin de la séance du 10 juillet.

Le discours de M. Thiers contre l'impôt sur le chiffre des affaires, a mal fini. L'Assemblée était mécontente, et M. Thiers est revenu de nouveau à ses habitudes agressives. Il a parlé de ses services et de ses efforts en accusant l'Assemblée de ne pas être d'accord avec lui. Grâce à l'approche de l'emprunt, cette sortie intempestive n'aura aucun mauvais résultat.

Voici sur cette séance le récit et l'appréciation du *Journal de Paris* :

Jamais, depuis que cette Assemblée est réunie, nous n'avons assisté à une séance produisant sur l'auditoire une impression plus triste et plus pénible. Nous n'avons pas à examiner ce qu'il faut préférer, une augmentation sur les patentes ou la taxe sur les affaires commerciales. Mais ce qui est indiscutable, ce qui est admis dans tous les pays libres ou seulement civilisés, c'est qu'il ne convient pas au chef de l'Etat de s'immiscer personnellement dans le choix des impôts, qui appartient uniquement à l'Assemblée législative. L'affaire du chef de l'Etat est de se tenir au-dessus des luttes du Parlement, quand même son opinion privée ne serait pas appuyée de l'offre de sa démission.

Cette offre n'a pas été la conclusion du discours que M. Thiers a prononcé, mais il s'est laissé aller à insinuer qu'il ne pouvait gouverner si ses convictions n'étaient pas partagées, et que c'était pour ne pas peser sur les décisions de l'Assemblée qu'il ne le disait pas. Des paroles de cette nature sont cent fois, mille fois regrettables; en parlant ainsi, en se lançant tête baissée dans la lutte parlementaire, M. Thiers se met au rang d'un simple député et il s'expose aux coups de la polémique comme un simple député.

Puisque M. Thiers veut absolument se mettre au rang d'un simple député discutant des questions d'impôt, on ne peut se dissimuler qu'un simple député qui aurait prononcé la période extraordinaire ou la mort de Louis XVI et l'échafaud de Bailly font pendant avec la réforme des impôts, aurait obtenu un succès douteux, que l'auditoire, après avoir écouté cette digression bizarre, n'aurait pas admis qu'elle prouvât cette vérité de la religion chrétienne : « que les desseins de la Providence sont insondables ». En-

fin, n'y a-t-il pas lieu d'être stupéfait d'entendre exposer un compte où l'impôt sur les matières figure pour 93 millions, alors qu'il est avéré que cet impôt est improductif, pernicieux, et que l'on pensait qu'il n'en serait plus question? N'est-ce pas une chose inintelligible que de réclamer 200 millions d'impôts comprenant un excédant de 18 millions sur le budget, 22 millions pour faire face à des éventualités inconnues, plus le surplus de l'intérêt de l'emprunt, alors que ce surplus semble être inscrit dans ce projet d'emprunt lui-même, ce qui (sauf erreur) paraît être un double emploi?

Et lorsqu'une assemblée a écouté tranquillement pendant trois heures cet assemblage étrange de doctrines contestables, de faits non démontrés, de paroles confuses, un discours que l'on n'entendrait pas patiemment s'il venait d'un membre inconnu de l'Assemblée, après une pareille et si sérieuse épreuve, s'entendre dire qu'on interrompt, parce que quelques signes de lassitude se manifestent dans l'auditoire, parce que quelques dénégations répondent à des chiffres ou à des faits que tout le monde d'admet pas, c'est trop fort!

C'est trop fort! Telle était l'exclamation universelle en sortant de cette séance.

Revue des Journaux

Journal de Paris.

Que signifient ces accusations de conspiration dirigées contre l'Assemblée nationale? Où donc en veulent venir, par leurs attaques, les officieux et les radicaux? Espèrent-ils amener M. le président de la République, en attaquant la majorité, à faire un coup d'Etat contre la Représentation du Pays? Les radicaux et les officieux prendraient aisément leur parti d'un coup d'Etat exécuté à leur profit puisqu'il ont à l'avance décoré cet acte du beau nom de « national ». Mais ce serait faire à M. le président de la République une cruelle injure que de lui supposer la pensée d'en finir par un coup de violence avec l'Assemblée nationale; il n'est point de la race des Césars.

Ce que les radicaux et les officieux veulent d'une volonté ferme, ce qu'ils poursuivent avec un esprit de suite vraiment admirable c'est la dissolution de l'Assemblée nationale etsa non-réélection; les premiers parce qu'ils espèrent revoir plus nombreux dans une prochaine Assemblée, les seconds parce qu'ils croient bien servir les secrets desseins du gouvernement en discréditant la Chambre actuelle.

Quelle résistance en effet pourraient-ils opposer au pouvoir qui viendrait leur dire : « Messieurs, il faut vous représenter devant vos électeurs » des députés que la presse officieuse et radicale aurait fait passer devant le pays occupé par l'étranger, pour des conspirateurs, des factieux et des révolutionnaires; et quel appui trouveraient-ils le jour des élections auprès de citoyens excités et animés contre eux par les récits mensongers des journaux?

A ces attaques incessantes, l'Assemblée nationale ne peut et ne doit opposer qu'une seule chose, « un esprit de modération pacifique et de patriotique dévouement ». Le pays, qui est plus juste que les partis parce qu'il est moins passionné, finira bien par reconnaître l'injustice des attaques auxquelles son Assemblée est en butte depuis bientôt dix-huit mois. Ce jour-là, il lui saura gré d'avoir su contenir, par amour du pays, la légitime indignation des coups qu'elle recevait de la main des officieux. Qu'elle demeure donc unie, modérée et le succès lui restera.

Français.

Le rôle des conservateurs paraît se borner à mettre de plus en plus nettement M. Thiers dans cette alternative, ou de revenir à eux ou d'être livré sans contre-poids à la gauche. Garder, malgré les excitations des adversaires et les impatiences de quelques amis, cette expectative très-modérée et très-ferme, ce n'est pas impuissance ni défaillance; c'est à la fois habileté et patriotisme; c'est éclairer le pays et faire un suprême appel à l'intérêt et à la conscience de M. Thiers.

Jusqu'au dernier moment nous ne voulons pas désespérer que cet appel ne soit entendu. L'abîme est si manifeste et si profond! M. Thiers ne l'ignore pas: laisser M. Gambetta parvenir au pouvoir, ce n'est pas seulement la liberté compromise, l'ordre social ébranlé, c'est ce fait brutal et terrible de l'invasion recommençant, des Prussiens à Paris, de la France démembrée.

Si M. Thiers voit enfin où est son devoir et sa gloire; si, se rendant compte que la politique de bascule est définitivement devenue impossible, et si, contraint de choisir, il se refuse à demeurer à gauche où il se perd plus sûrement encore qu'il ne nous perd, — ce sera alors aux conservateurs à montrer combien ils sont étrangers aux petites passions, aux mesquines rancunes que leur prêtent leurs ennemis. M. Thiers ne trouvera pas sans doute chez eux les plates et perfides adulations dont on l'enveloppe pour un moment à gauche. Mais il y trouvera — pourvu qu'il sauvegarde les intérêts conservateurs et la liberté parlementaire — un appui sûr, désintéressé, le seul qui puisse lui assurer, pendant sa vie, un pouvoir durable, et sauvegarder, après sa mort, l'honneur de sa mémoire.

Courrier de France.

Le dissentiment qui existe aujourd'hui entre l'Assemblée nationale et son mandataire n'a pas seulement pour origine et pour cause un conflit économique.

La discussion porte plus haut et met en jeu des intérêts de l'ordre le plus élevé.

Ce que la majorité demande à M. Thiers, c'est de gouverner en s'appuyant sur elle, et de renoncer à des alliances compromettantes pour lui-même, funestes pour le pays.

Elle n'est pas révolutionnaire et ne recherche point un changement de régime. Les conservateurs ne renversent pas les gouvernements, ils les édifient, les soutiennent, et s'efforcent de les ramener dans leurs voies naturelles lorsqu'ils tendent à s'en écarter.

La majorité n'a point oublié qu'en février 1871, M. Thiers fut élu comme député du centre droit, qu'il figurait sur les listes conservatrices en compagnie de MM. de Broglie, Batbie, Saint-Marc-Girardin, etc., etc.

Elle juge que M. Thiers resterait fidèle à son origine, à son mandat, s'il renonçait à un électionisme dissolvant qui profite surtout aux ennemis de l'ordre et de la liberté: les radicaux et les impérialistes.

Elle examine les résultats obtenus depuis deux ans. Elle voit le radicalisme triomphant dans toutes les élections partielles, grâce à cette « conciliation dans les personnes » qui détruit le bon effet de la « rigidité dans les principes ».

Elle comprend que nous sommes menacés d'un péril bien autrement redoutable que l'émeute, où même la guerre civile contre lesquels le pouvoir est armé; ce péril c'est la Commune légale, la démagogie constitutionnelle.

Elle a prévenu le chef de l'Etat, elle l'a supplié de dissiper une équivoque fatale qui égare le suffrage universel et le pousse à des résolutions inconscientes.

Ce faisant, elle a accompli son devoir.

Nous n'ignorons pas que certains organes de l'opinion publique la blâment énergiquement.

Nous savons qu'il en est, même parmi les conservateurs les moins suspects, qui l'accusent de troubler le pays, d'intimider le crédit.

Il est possible enfin que la démarche du centre droit et de la droite ne soit pas populaire... Peu nous importe. — Il est des heures solennelles où ceux qu'anime l'amour de la patrie doivent agir selon les inspirations de leur conscience, alors même qu'ils n'en espèrent aucun succès.

Au mois de juin 1870, M. Thiers combattait avec une admirable éloquence la politique guerrière qui nous a coûté deux provinces et dix milliards. On lui disait alors:

« Vous troublez le pays; vous affaiblissez le prestige de la France devant l'Europe, vous découragez l'armée, vous nuisez à l'Emprunt. »

Il ne se rebuta point et persista à nous faire entendre la voix de la raison, — et cependant, il savait qu'il ne serait point écouté.

La populace lui jeta des pierres, — la presse de Paris et des départements le qualifia de mauvais citoyen.

Quinze mois après l'Assemblée nationale le choisissait pour gouverner la France.

La majorité fait aujourd'hui, devant les menaces du radicalisme, ce que fit M. Thiers en présence d'une guerre imminente.

Elle prévoit le danger et pousse un cri d'alarme.

Dieu veuille qu'elle obtienne un meilleur succès, et que l'on ne dise pas un jour (trop tard, hélas!) : Que ne l'avons-nous écoutée!

Pays.

Nous assistons au commencement de la fin de la République.

Les violences, les colères, les intolérances de ses partisans convaincus, nous prouvent tous les jours qu'elle ne se sent plus assez forte pour demeurer calme, et ses agitations sont les convulsions de l'agonie.

Nous ne voulons pas chercher ailleurs et dans autre chose l'espoir que nous avons d'un avenir meilleur.

En recommançant les excès de la première révolution, les républicains propagent l'horreur de la République.

Ils nous appellent qu'ils sont bien les descendants de ce brasseur Santerre, qui coupa la parole à Louis XVI par un roulement de tambour; qu'ils sont bien les héritiers de ce Fournier-Tinville, que l'éloquence de Danton terrifiait et qui déclara la cause entendue pour échapper à son invective vengeresse; qu'ils sont bien les complices de ceux qui fusillaient et incendiaient, l'année dernière, car, entre couper la parole à un homme et lui couper le cou il n'y a de différence que dans l'éducation de ceux qui pratiquent.

Ils tuent la République.

Que leurs fureurs soient bénies!

Et M. Rouher doit être fier de ce que son courage civique ait servi d'occasion solennelle pour montrer aux plus entêtés, aux plus endurcis, ce que l'on doit attendre de ces républicains qui foulent aux pieds leurs principes, leurs doctrines, leurs engagements, qui n'ont dans le ventre que des appétits, et sur les lèvres que de la bave!

Journal des Débats

Une dépêche de Paris adressée au *Times* porte qu'à la dernière réception de M. de Rémusat, les ministres d'Italie et de Suisse ont déclaré que leurs gouvernements respectifs ne pourraient consentir à aucune modification des traités de commerce existant entre eux et la France, et qu'ils ne pourraient pas davantage admettre les droits compensateurs que le gouvernement français se croyait autorisé à imposer d'après la lettre des traités.

Cette nouvelle concorde, du moins en ce qui concerne l'Italie, avec les informations contenues dans une correspondance adressée de Rome à la *Nazione* de Florence. Le traité de commerce avec l'Italie, dit la *Nazione*, n'a pas encore été formellement dénoncé par la France. Cependant M. Fournier, avant de partir, a fait entendre officieusement à M. Visconti-Venosta que M. Thiers était obligé de traiter l'Italie sur le même pied que l'Angleterre et la Belgique, et qu'il espérait que l'Italie ne mettrait pas d'obstacle à cette mesure absolument indispensable à une nation amie. M. Visconti-Venosta a répondu que rien n'était plus loin des idées du gouvernement italien que de créer des embarras à la France; mais que l'Italie, tout en respectant les résolutions d'une puissance amie, n'était nullement disposée à la suivre dans la voie du régime protectionniste et qu'elle réglerait sa conduite sur celle de l'Angleterre. La *Nazione* ajoute que l'on regarde comme imminente la dénonciation formelle du traité.

Gazette de France.

L'exposition de Lyon a été inaugurée, comme toutes les solennités de ce genre, par une véritable avalanche de discours; on a entendu successivement M. Victor Lefranc, ministre de l'intérieur; le citoyen Barodet, maire de Lyon; etc., etc., en dernier lieu et pour la seconde fois, M. Victor Lefranc. Le ministre de l'intérieur a déployé de nouveau ce lyrisme étrange dont il a donné une preuve si malencontreuse lors de l'inauguration du tunnel du Mont-Cenis

M. Victor Lefranc n'a pas risqué de nouveau cette fameuse métaphore des deux soleils, mais son discours n'en vaut guère mieux; on a remarqué surtout les phrases étonnantes dans lesquelles, voulant célébrer le travail, il s'écrie:

« Qui, dans notre génération, pourrait oublier le jour où fut inauguré le souterrain de Blaisy, cette œuvre merveilleuse qui réunit la vallée de la Seine à la vallée du Rhône; la pente vers l'Océan à la pente vers la Méditerranée; la grande voie du Vieux-Monde vers l'Orient initiateur, à la grande voie du Monde-Nouveau vers le Nord industriel, de manière à n'en faire qu'une vallée, qu'une pente, qu'une voie, à travers ce vaste et profond réservoir qui s'appelle la France! »

Qui pourrait ne pas voir à l'une des extrémités, Marseille résumant vers nous la Méditerranée; à l'autre, cette pléiade de ports nous ouvrant l'Océan; et, au milieu, ces deux grands centres, Paris et Lyon, recevant et donnant cette impulsion infinie, créant et absorbant cette immense production, inspirant et subissant cette influence universelle, enseignant le goût et l'habileté apprenant l'économie et la patience. »

Voilà le langage plus que bizarre que tiennent aujourd'hui des ministres français! Un élève de rhétorique serait puni par son professeur s'il s'avisait jamais d'écrire dans une amplification que la percée d'un souterrain au travers d'une montagne a pour résultat de faire de deux vallées une seule vallée, de deux pentes une seule pente, le tout passant à travers un vaste et profond réservoir! Décidément les tunnels portent malheur à M. Victor Lefranc!

Le ministre de l'intérieur s'était borné au point de vue politique, à parler de la confiance du président, des sympathies de l'Assemblée et de l'estime du pays; un tel discours ne pouvait évidemment satisfaire les républicains; aussi les feuilles radicales n'en parlent-elles qu'avec un véritable dédain; les honneurs de la journée ont été, à leurs yeux pour M. Barodet.

M. Victor Lefranc n'a plus à se faire d'illusion; il est trop tiède, trop incolore pour prendre place à l'avenir dans les rangs de la démocratie. Il n'a été, comme M. Thiers, qu'un cheval de renfort; la cote une fois montée, on le renvoie à coups de fouet; on se croit encore obligé à quelques ménagements envers le Président de la République, mais envers M. Lefranc!...

C'est là précisément qu'est tout l'intérêt de la scène qu'on vient de jouer à Lyon et qui va se reproduire dans tous les banquets démagogiques. Les radicaux, grâce à l'appui que leur donne le gouvernement, se croient aujourd'hui sûrs de la victoire; la prudence dont ils se sont enveloppés jusqu'à ce jour commence à leur faire défaut; les notabilités républicaines, les ministres comme M. Lefranc, M. Dufaure et d'autres, qui ont servi le plus efficacement leur cause, leur paraissent désormais insuffisants; encore un peu de temps, M. Thiers lui-même sera complètement débordé, et recueillera lui aussi, les fruits de cette politique malheureuse qui lui fait chercher son point d'appui dans la minorité.

Univers.

Les journaux radicaux ne cessent de réclamer:

La liberté de penser,
La liberté d'écrire,
La liberté de se réunir.

Or, voici ce qu'on lisait dans le *Corsaire* du 3 juillet:

Une nouvelle assez étrange nous est donnée.

On viendrait d'inaugurer, avec grand apparat, un cercle catholique d'ouvriers à Montmartre, et les organisateurs auraient résolu de ne pas s'en tenir à ce premier essai: une somme considérable serait déjà souscrite pour fonder un autre cercle dans le quartier du Trône.

Nous ne savons jusqu'à quel point cette nouvelle peut être fondée, mais nous sommes du moins bien certain que, si elle est vraie, le bon sens des habitants de Montmartre et du faubourg Saint-Antoine saura faire justice des cercles et de leurs fondateurs.

Nous soulignons la dernière phrase. Tout le monde comprend quel est ce bon sens des habitants de Montmartre et du faubourg Saint-Antoine, et quelle est la justice dont il s'agit. On parlait plus clairement sous la Commune. Dans le langage figuré d'aujourd'hui les mots de bon sens et de justice ont de terribles synonymes.

France.

Le *Fraser's Magazine*, de New-York, vient de se procurer la collaboration de M. Cluseret. Dans un premier article qu'il lui fournit, l'ex-général et ministre de la Commune di,

et établit entre autres choses que les socialistes français sont des *idiots*, et que l'Internationale (section française) est une « bande de voleurs et d'ivrognes. »

C'est déjà bien, mais voici qui est mieux:

La Commune ne pouvait triompher qu'avec l'appui matériel de M. de Bismark, qui nous l'avait promis. Le chancelier n'ayant pas cru devoir tenir parole, j'ai clairement perçu la défaite à courte échéance, et je n'ai plus demandé pour moi qu'un *sauf-conduit*, afin de me soustraire aux fureurs des GENS de l'Hôtel-de-Ville aussi bien qu'à la vindicte des Versaillais.

Quelle peut être la valeur des affirmations de M. Cluseret? Elles témoignent du moins des intentions de l'homme qui comptait sur les Prussiens pour faire réussir la Commune.

Patrie

Depuis le rétablissement de la paix, le prince de Bismark semble avoir été dominé par deux idées fixes: le désir de nous isoler diplomatiquement, et la crainte de n'y pas réussir, si la France se replaçait à l'intérieur dans des conditions propres à assurer le retour de sa prospérité et de sa grandeur.

Par la soumission de l'Italie aux suggestions venues de Berlin, et grâce à la complicité du comte Andressy, ce programme se trouve pleinement réalisé. Nous sommes isolés. Mais le parti radical y a joliment contribué.

Comment aurions-nous pu conjurer ce nouveau malheur? Depuis la reprise de Paris sur la Commune, et grâce à M. Thiers, notre situation intérieure n'est plus, il est vrai, le désordre révolutionnaire proprement dit; cependant, par suite de son stabilité, qui saute aux yeux de tout le monde, elle n'offre, pour lier avec action diplomatique quelconque avec nous, aucune base sérieuse de confiance au grand parti conservateur, qui, sur bien des points en Europe, ne demanderait pas mieux que de se soustraire au joug de plus en plus lourd de la suprématie envahissante de la Prusse. A l'heure présente, il suffit pour s'en convaincre de lire les journaux allemands qui passent pour être les interprètes fidèles et exacts de la pensée qui prévaut à Berlin.

Les plus utiles alliés de nos ennemis sont les radicaux de la République française et du Siècle, et les chefs de la gauche de l'Assemblée nationale. Les anciens apôtres de la guerre à outrance sont considérés par les Prussiens comme plus propres que personne à leur procurer la sécurité diplomatique et militaire qu'ils poursuivent avec une opiniâtreté égale à celle que nous leur avons vu déployer dans les opérations de guerre. Voilà la vérité sans voile.

Liberté.

Quel homme politique, quel diplomate, quel historien instruit des choses du passé et faisant métier de prédire les choses de l'avenir pourrait en ce moment tâter le pouls de l'Europe et émettre une opinion sur la situation présente?

L'Europe attend, pour rentrer en possession d'elle-même, la fin de la lutte engagée entre l'Allemagne et la France, le paiement des trois milliards de l'indemnité, l'évacuation complète de notre territoire. Jusque-là, la politique des grands Etats de l'Europe est fatalement marquée au cachet de l'indécision et de l'expectative.

Les entrevues des souverains, les colloques des princes, les visites projetées entre deux empereurs, constituent de simples démonstrations dont le sens et la portée échappent aux plus clairvoyants.

Ajoutons qu'en dehors des modifications apportées au traité de Paris, modifications qui mettent fin à la neutralité de la mer Noire, aucun acte diplomatique de quelque importance n'est survenu en Europe.

Ces modifications, toutefois, ont révélé aux moins clairvoyants et l'impuissance de l'Angleterre — ratifiant la presque annulation d'un traité qu'elle considérait à bon droit comme assurant pour de longues années la paix en Orient — et l'action de la Prusse, payant par sa coopération à la conférence de Londres le prix de la neutralité de la Russie dans la dernière guerre.

Aujourd'hui, toutes les puissances de l'Europe ont repris leur indépendance, toutes sont libres de leur action, toutes gardent une immobilité, une attitude d'observation, attestant que la France, vaincue, mutilée, est encore appelée à jouer un grand rôle en Europe.

L'Angleterre, qu'une politique sans grandeur, politique mercantile, à courte vue, réduit à la neutralité; l'Angleterre, qui n'a eu ni la force ni la grandeur de faire la guerre pour

maintenir la paix en Europe; l'Angleterre, qui a laissé déchirer le traité de Paris au bas duquel elle avait apposé sa signature, nous paraît hors de cause.

La Prusse, comme au lendemain de Sadowa, occupée à consolider sa situation en Allemagne, ne paraît pas avoir hâte de poursuivre ses conquêtes en Europe. Elle convoite, à vrai dire, et les provinces allemandes de la Baltique, qui appartiennent à la Russie, et celles qui composent l'empire autrichien; mais elle sent que l'application de la doctrine de Monroë en Allemagne ne peut être l'œuvre d'une seule génération.

Puis, que de difficultés à l'intérieur. A qui appartiendra l'Alsace-Lorraine, conquise par les armées des confédérés? Peut-on compter sur le concours inaltérable, indéfini des États du sud. La Saxe, un jour ou l'autre, voudra se relever de l'humiliation où elle est plongée depuis 1866; la Bavière élève déjà la voix. L'avenir, nous en sommes convaincus, ne fera qu'accentuer l'antagonisme dont les débats des Parlements nous révèlent les symptômes.

M. de Bismarck a profité de la trêve matérielle qui existe en Europe, pour entamer, de concert avec l'Italie, une campagne contre la papauté, dont nous ne connaissons encore que certaines particularités. Il ne paraît pas que cette campagne soit appelée à donner de grands résultats. Le parti vieux catholique, en dépit des appuis qu'il rencontre dans le sein du gouvernement, agonise en Allemagne; quant aux pratiques diplomatiques destinées à placer sur le siège de Saint Pierre un pape conciliateur, instrument docile de la Prusse et de l'Italie, elles trahissent chez M. de Bismarck un fonds de crédulité que son alliée fera bien d'exploiter.

Quant à la Russie, son action se révèle en Orient où elle paraît avoir reconqué toute son influence. On sait que de depuis la mort d'Aali-Pacha, depuis nos revers, le système politique qui dominait en Turquie a été complètement abandonné. Le sultan, effrayé des progrès de la civilisation occidentale, s'est entouré de ministres qui, comme Mahamoud-Pacha, grand vizir, et Server-Pacha, ministre des affaires étrangères, essaient de ramener la Turquie à la stricte observation du Koran, c'est-à-dire au fanatisme religieux. Ces deux ministres, qui représentent plus particulièrement le parti dit des vieux Turcs, sont, paraît-il, dans les meilleurs termes avec le général Ignatieff, ambassadeur de Russie à Constantinople.

Bien que ce brusque revirement de politique ait porté un coup décisif à l'influence française, l'entente de la Russie et de la Porte ne sauraient constituer un danger pour la paix de l'Europe, au contraire.

Ce qu'il importe de constater, c'est l'attitude plus que réservée de la Russie à l'endroit de la Prusse; nous pourrions même dire sa froideur.

La Prusse paraît s'être rapprochée de l'Autriche, et la prochaine entrevue des deux empereurs donne lieu à toutes sortes de suppositions. L'empereur à en juger par l'attitude de certains journaux de Vienne, serait sollicité de rentrer dans la confédération allemande pour la partie cislethane de ses États; il acquerrait à ce prix le concours de la Prusse en ce qui concerne les vues de l'Autriche dans la question d'Orient.

Tout cela est fort vague, on en conviendra. On observe bien certaines tendances en Europe on peut bien y signaler certains revirements politiques; mais aucune action commune ne se révèle, aucun but ne paraît indiqué; il n'y a, comme nous disions au début de cet article, qu'une politique appréciable en Europe, à l'heure où nous écrivons; celle de l'expectative.

Quand la France sera délivrée de l'invasion, quand ses fortifications auront été relevées, quand son armée imposera à tous le respect de ses malheurs et de sa nationalité, si l'équilibre européen se trouve déplacé, la France servira d'appont à telle puissance qui, en Europe, proclamera que trop longtemps la Force a primé le Droit.

INFORMATIONS

Une lettre de M. de Bismarck.

Chaque jour apporte une lumière nouvelle sur le funeste coup de main du 4 septembre. On se souvient que, dans plusieurs conversations tenues à Tours en 1870 et qui n'ont pas été démenties, M. Thiers, de retour de son voyage à Versailles, à formellement dit que la

Prusse ne demandait qu'à faire la paix après Sedan, et qu'elle n'aurait exigé alors qu'une indemnité de deux milliards au plus, avec le démantèlement des forteresses de l'Est.

Ce fait si grave, bien que n'ayant jamais été nié par M. Thiers, a été cependant étouffé par la tourbe des amis des hommes du 4 septembre, dont il prouvait d'une manière trop éclatante l'odieuse culpabilité. Jusqu'à présent, on n'avait eu de preuve que les paroles prononcées par M. Thiers; aujourd'hui, on a trouvé, à l'appui de ces paroles, un document dont personne ne pourra récuser l'authenticité; c'est une lettre écrite par le comte de Bismarck à sa femme, le lendemain de la bataille de Sedan, et qui est empreinte d'un accent de sincérité absolue.

M. de Bismarck écrit à la comtesse que les armées Allemandes ont remporté un tel triomphe, que la France est à la merci de la Prusse et dans la nécessité absolue de faire la paix.

« Mon but, si obstinément et si patiemment poursuivi, est atteint, écrit-il; il n'y a plus qu'à demander à la France, qui ne peut refuser, deux milliards et le démantèlement d'un nombre de forteresses que je fixerai. »

Après M. Thiers, voilà M. de Bismarck lui-même qui vient dire: « Si pendant cinq mois la France a subi les horreurs d'une guerre inouïe; si l'on a dilapidé 1,800 millions; si au lieu de 2 milliards l'indemnité de guerre a été portée à 5 milliards; si l'Alsace entière et une partie de la Lorraine ont été enlevées à la France; si enfin la plus grande nation du monde a été mise à deux doigts de sa perte, c'est aux hommes sans patriotisme, sans pudeur et sans moralité qui ont pris le pouvoir le 4 septembre, et persisté, pour rester à la tête du gouvernement, à faire une guerre insensée, d'un insuccès certain; c'est à ces hommes-là que la France doit ses incroyables désastres! »

Nous savions bien tout cela, pour notre part, et nous n'avions pas besoin de cette lettre de M. de Bismarck pour nous raffermir dans nos convictions.

Cette lettre est une preuve écrite de leur infamie; elle est leur condamnation la plus absolue. Aussi produira-t-elle sur le public une impression immense.

(L'Eclair). Paul Huc.

Dimanche dernier, en Angleterre, le prince impérial, accompagné du comte Clary et de M. Filon, s'est rendu à Kington, où devait avoir lieu l'inauguration d'une nouvelle école catholique pour les enfants pauvres du voisinage.

Le prince a été reçu à la porte de l'église Saint-Mary, par le chanoine Oakeley, qui l'a conduit à sa place, dans le chœur. L'éminent primat de l'église catholique d'Angleterre, Mgr Manning officiait.

On s'est transporté processionnellement à la nouvelle école. Un enfant a lu une adresse de remerciements à l'archevêque de Westminster:

« Ne me remerciez pas, a répliqué Sa Grâce, mon devoir est d'être ici. Remerciez plutôt le prince impérial dont la présence parmi nous est un acte de charité, et qui a voulu, s'associer, dans cette solennité, au plus pauvre d'entre ses frères en Jésus-Christ. L'église pourra lui montrer, dans d'autres pays où elle est plus favorisée, des pompes plus imposantes et de plus beaux édifices. Nulle part elle n'offrira à ses yeux le spectacle d'une foi plus vive et plus sincère. »

Le nom du prince impérial a été salué de vives acclamations, qui se sont prolongées pendant plusieurs minutes. Le prince s'est levé et a remercié l'assistance.

La cérémonie terminée, un lunch a été offert, dans le salon du chanoine, au prince et à l'archevêque. Plusieurs notabilités catholiques ont été présentées à Son Altesse; entre autres, le duc de Norfolk, lord Gairsborough, MM. Scott, Murray, etc.

A la sortie, le prince était attendu par une foule considérable qui se pressait jusque sous les roues de la voiture. Cette foule témoignait au prince, par son accueil passionné, l'enthousiasme que son nom ne manque jamais d'inspirer, joint à la sympathie particulière que sa personne commence à éveiller dans le peuple anglais. (Ordre).

Près de Lyon, la police vient de trouver plus de 2,750 kilogrammes de cartouches de dynamite; ces importantes munitions ne remplissaient pas moins de 99 caisses.

En outre, des milliers de capsules ont été saisies.

Vingt caisses contenant des carthouches sorties de cet arsenal ont été arrêtées à la gare d'Oullins. Elles étaient à destination de Belleville.

Chronique locale et méridionale.

Le fauchage des blés est à peu près terminé dans notre département, la récolte est généralement bonne.

Depuis trois jours on attend en vain la pluie à Cahors. Jeudi soir les éclairs précipités faisaient pressentir un orage qui n'a pas éclaté. Depuis le ciel est sombre, mais pas une goutte d'eau pour rafraîchir une température vraiment accablante.

Le 8 juillet, deux marchandes ont été surprises par M. le commissaire de police, exerçant leur commerce sur le marché au moyen de poids faux et irréguliers. Procès-verbal a été dressé et les poids saisis.

Hier, 12 courant, un boucher conduisant sa voiture de l'abattoir à St-Georges a failli être victime d'un malheureux accident: le cheval, suivant le chemin de halage, s'est emporté et s'est jeté dans le Lot; de prompts secours ont sauvé le conducteur, le véhicule et la cargaison de viande.

Le 9 courant, dans l'après-midi, un vol de linge a été commis sur la grille qui entoure la Vierge, à St-Georges. Grâce aux investigations de la police on a pu découvrir les coupables et les récepteurs, qui, mandés au cabinet de M. le commissaire de police, ont avoués leur coupable industrie et seront déferés à la justice.

Plusieurs corbeilles de fruits verts et nuisibles ont été enlevés du marché, par les soins de la police.

M. Arnaud, professeur de seconde au Lycée de Limoges, est nommé professeur de la même classe au Lycée de Cahors, en remplacement de M. Genay, appelé au Lycée de Limoges.

Les inspecteurs généraux viennent de recevoir du ministre de la guerre l'ordre de commencer leur tournée d'inspection dans la deuxième quinzaine du mois d'août.

Dans tous les régiments, les officiers ont terminé leurs travaux topographiques.

Les sous-officiers ainsi que les brigadiers portés pour le grade de maréchal-des-logis, ont été chargés de travaux analogues.

Plusieurs personnes ont cru, paraît-il, que l'impôt de 2 p. 100 sur les créances hypothécaires, qui vient d'être voté par l'Assemblée nationale, porte sur le capital.

Il porte au contraire sur le revenu. Ainsi pour un prêt de deux mille francs, à 5 p. 100, donnant au créancier un revenu de cent francs, il sera perçu un impôt de deux francs.

Le ministre de l'intérieur, d'accord avec son collègue de la guerre, vient de mettre à la disposition des préfets des équipements militaires destinés aux compagnies de sapeurs-pompiers des villes et des campagnes.

Ces équipements proviennent de l'ancienne garde nationale. Ils s'y trouve une collection complète de tous les modèles de sabres de coupe-choux et de képis.

Le préfet du département du Tarn vient de prendre, en conseil de préfecture, un arrêté qui mérite de faire jurisprudence. Par délibération en date du 6 mai 1872, le conseil municipal de la ville d'Albi, sur l'initiative d'un de ses membres, et à propos de l'enquête sur les causes de l'insurrection du 18 mars, avait adopté la résolution suivante:

« Le conseil municipal de la ville d'Albi, gardien et défenseur naturel de l'honneur et de la probité de ses concitoyens, s'est convaincu de la fausseté des indications contenues dans le rapport de la commission d'enquête;

» En conséquence, il proteste de toutes ses forces contre ces allégations, et il affirme que la ville d'Albi, dévouée au gouvernement de la République, a donné et donne son concours à l'œuvre réparatrice du président, M. Thiers. »

Le préfet du Tarn a annulé cette délibération par le motif que « les conseils municipaux ne sauraient, sans violer la loi et méconnaître les limites de leurs attributions, discuter ou apprécier, sous quelque forme que ce soit, les documents publiés d'après les ordres de l'Assemblée nationale. »

CALENDRIER DU LOT. -- JUILLET.

DATE	JOURS	FETES.	FOIRES.
14	Diman.	s Bonaventure.	
15	Lundi.	s Henri.	Montcabrier, Lascabanes, Figeac.
16	Mardi.	N.-D du mont Carmel.	Prayssac.
17	Mercur.	s Alexis.	Vayrac.
18	Jeudi.	s Camille de Lellis.	
19	Vend.	s Vincent de Paul.	Duravel.
20	Samedi	s Jérôme Emilien.	Mauroux, Salviac.

● N. L. le 5, à 6 34 du soir.
 ☉ P. Q. le 13, à 7 57 du soir.
 ☽ P. L. le 20, à 2 3 du soir.
 ☾ D. Q. le 27, à 7 28 du matin.

Pour la chronique locale: A. Layrou.

Dernières nouvelles

(Service spécial du Journal du Lot.)

Versailles, 12 juillet, 5 h. 15 m.

Le vote si pénible d'hier contre l'impôt sur le chiffre des affaires excite une vive émotion. Les républicains et le gouvernement triomphent; 22 membres de la gauche seulement ont approuvé cet impôt, mais il y a eu malheureusement à droite et au centre-droit 55 transfuges qui ont passé à l'opinion contraire.

L'Assemblée discute aujourd'hui, l'amendement relatif à l'élévation des patentes, de la cote personnelle et mobilière, et de l'impôt des portes et fenêtres. M. Pouyer-Quertier profite de cela pour en revenir aux matières premières.

Tout indique que la minorité conservatrice conservera une attitude énergique et résolue.

Du reste, la commission du budget pourrait bien considérer que le rejet de l'amendement de M. Ducarre, dans la séance d'hier, ne l'empêche pas de reprendre et de soutenir sa propre rédaction sur le chiffre des affaires, afin de provoquer un vote nouveau qui éclairerait le pays sur ses véritables amis dans l'Assemblée.

Au moment où va partir cette lettre, M. Thiers répond à M. Germain qui a soulevé intempestivement la question de l'amortissement, en prétendant que nous n'avons pas besoin de tous les impôts demandés par le Pouvoir. M. Thiers expose, avec l'approbation de l'Assemblée, la puissance du crédit de la France, et il montre les avantages et la nécessité de l'amortissement pour maintenir et grandir ce crédit.

Dépêche Télégraphique

Paris, 13 juillet, 2 h. soir.

La séance de l'Assemblée nationale, s'est terminée hier à 6 heures, par un grave incident.

M. Thiers a déclaré, qu'il soutiendrait seulement une République conservatrice.

Applaudissements à gauche.

Protestations, à droite; grande modération.

M. Thiers, exprime la nécessité d'explications réciproques, pour lever toute équivoque.

La droite déclare vouloir le maintien du Pacte de Bordeaux.

Impression assez favorable.

Bourse de Paris.

Paris, 13 juillet 1872, soir.

Rente 3 p. %	54.30
— 4 1/2 p. %	77.00
— 5 p. %	84.70

L'AUTOGRAPHE

ÉVÉNEMENTS DE 1870-1871.

On se souvient du succès de l'Autographe. Les événements terribles qui viennent de se dérouler depuis un an ont fourni à M. H. de Villemessant les éléments d'une nouvelle série de cette publication, qui est appelée à exciter une vive curiosité.

L'abonnement est de vingt-cinq francs. — Pour recevoir franco, à domicile, des numéros de l'Autographe, envoyer autant de fois soixante centimes en timbre-poste qu'on en dé-

sirera d'exemplaires, à M. H. de Villemessant, 3, rue Rossini, à Paris.

Monsieur le Directeur,

Il y a quelques mois, je lisais dans votre journal que la mère de M. Mouquet, curé de Montmain (Seine-Inférieure), était guérie sans opération, d'un cancer du sein, des plus graves par le docteur Cabaret, de Paris, 89, rue du Cherche-Midi. Je suis heureux de vous dire que ma mère, atteinte de la même maladie,

vient d'être guérie, sans opération, par le même spécialiste.

Puisse cette publicité être utile aux malheureux atteints de cette terrible affection !

Agréer, etc.

CAILLOUX.

Curé de Lumigny, près Rozay-en-Brie, (Seine-et-Marne).

Hernies, Goutte et Maladies de la Vessie.

En écrivant au Gué (Vendée) à M. le docteur Paquier.

LE CHOCOLAT MENIER

SE VEND PARTOUT

ON ÉVITERA

LES CONTREFAÇONS

EN EXIGEANT

le véritable nom

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton.

A VENDRE

UNE PROPRIÉTÉ D'AGREMENT ET DE RAPPORT

APPELÉE CHATEAU DE FLOIRAC

Située commune de Floirac, canton de Martel (Lot), sur les bords fertiles et magnifiques de la Dordogne, entre les stations de Montvalent et de Saint-Denis (ligne de Périgueux à Capdenac), à 36 kilomètres de Brives et 3 heures de Périgueux, par le chemin de fer.

PRIX : 50,000 FRANCS

Les bâtiments comprennent :

- 1° Une Maison d'habitation, de construction moderne, sur le point culminant de la propriété, avec terrasse au pourtour, d'où l'on a de tous côtés une vue admirable et très-étendue, intérieur confortable et bien distribué.
- 2° Un Bâtiment renfermant : écurie, remise, logement au-dessus composé de trois chambres et d'une cuisine.
- 3° Une vieille et haute Tour, contenant l'escalier en pierre de l'ancien château

4° Bâtiments ruraux, consistant en : grange, étable et remise pour les machines agricoles.

5° Manège couvert, au-dessus d'un puits, avec machine élévatoire conduisant l'eau dans la maison d'habitation au moyen d'un réservoir établi dans la vieille tour, à 35 mètres plus haut que le puits.

La propriété, dont une grande partie du terrain est d'une fertilité rare, donne comme produits : du blé, des prairies artificielles, du tabac, des betteraves, noix et maïs, des légumes et de beaux fruits, dont la vente

annuelle pour ces deux derniers produits est de 550 fr. Une grande portion de la superficie totale forme un coteau d'environ 3 hectares, unique dans le pays pour le rapport qu'il peut donner en vignes, comme qualité et quantité. Actuellement une partie de ce coteau est plantée et produit d'excellent vin.

Près la maison d'habitation est un parterre avec pièce d'eau. La propriété du côté de la Dordogne, est bordée d'une importante muraille en terrasse, faisant face au Puy-d'Issolu, autrefois Uxellodunum.

S'adresser à M. Henri NALET, architecte à Périgueux, rue Neuve-des-Jacobins.

VENTE AUX ENCHÈRES

Le 1^{er} Août 1872, (1) en l'étude de M^e FOURNIER, notaire à Cahors,

DE L'ANCIENNE

PROPRIÉTÉ DE M. CAVAINAC

à Terre-Rouge, près Cahors

La Propriété sera divisée en plusieurs lots qui pourront être réunis. Une enchère supplémentaire sera proposée pour ce cas.

Le paiement s'effectuera, un quart à l'époque de la vente, le reste par fractions égales d'année en année.

Il y aura adjudication même sur une seule enchère.

La Propriété sera divisée en quatre lots.

Premier lot.

De forme à peu près régulière, de toute la largeur de la façade, en entrant, jusqu'à la montagne de Pech-Castagnet.

Il se compose des murs, d'une grande grille en fer avec pilastres;

Grande et belle Maison couverte en ardoise, construite dans les meilleures conditions de solidité et de confortable; elle se compose, au rez-de-chaussée, de salon, salle à manger, cuisine; au premier, trois chambres à coucher; au deuxième étage, quatre pièces; elle est élevée, en partie, sur cave voûtée.

Ecuries, remise, grange, pigeonnier, basse-cour;

Petite maison avec grenier;

Cour, jardin anglais;

Grand réservoir cimenté, grande citerne en pierre, à double filtre;

Grande et belle vigne, quantité d'arbres fruitiers de premier choix;

Pièce de terre labourable en sain-

foin, et potager, de vingt-un ares.

Contenance approximative du premier lot : un hectare quinze ares.

Mise à prix : 13,500 francs.

Deuxième lot.

Une belle Vigne sur le terrain de laquelle il a été cultivé du tabac dans les meilleures conditions;

Murs, une grille en fer avec pilastres;

Maisonnette;

Une source avec construction;

Un grand réservoir cimenté;

Une pièce de terre, première qualité, en sainfoin et culture maraîchère, de quarante-trois ares environ.

Contenance du lot : environ 79 ares.

En plus, jouissance d'un talus en sainfoin d'environ six ares.

Mise à prix : 6,000 fr.

Ce lot pourra être divisé de manière à séparer la vigne de la pièce de terre.

Troisième et quatrième lots.

Vignoble de Pech-Castagnet, en deux lots égaux, vigne en plein rapport, quantités d'arbres fruitiers, amandiers et autres.

Contenance de chaque lot : environ un hectare.

Mise à prix : 1,500.

S'adresser, à Cahors, à M^e Fournier, à Bégous, à M. Bousquet, géomètre; à Terre-Rouge, à M. Mahias.

(1) Une prochaine annonce indiquera la date précise de la vente.

A. BERGON ET C^{ie}

Tailleurs, rue des Boulevards, à Cahors.

Préviennent les pères de famille qui ont des enfants au Lycée, qu'ils se chargent de fournir le costume complet, avec képi, col-et gants, à prix réduits. SAVOIR : Pour la 1^{re} et 2^e tailles, 70 fr. — Pour la 3^e et 4^e tailles, 60 fr.

104, rue Richelieu, 104

LE MONITEUR

DES TIRAGES FINANCIERS

NEUVIÈME ANNÉE. **4** FR. PAR AN. NEUVIÈME ANNÉE.

Qui ne paraissait que 2 fois par mois

PARAIT MAINTENANT

chaque semaine le JEUDI

SANS AUGMENTATION DE PRIX

Exécution des Ordres de Bourse.

Encaissement de Coupons.

Echange et Libération de Titres.

Souscriptions.

La Maison ne reçoit pas de fonds en dépôt et ne fait pas d'avances sur titres.

104, rue Richelieu, 104 PARIS.

HYDROCÉRASINE

Ou Modérateur de la Transpiration

Cette Eau de toilette fait disparaître instantanément les odeurs plus ou moins fortes de la sueur.

Elle donne du ton à la peau, lui conserve sa souplesse, permet de longues marches, rend moins sensible le froid aux pieds, est un préservatif des engelures.

Précieuse pour la toilette délicate et journalière des Dames, elle rafraîchit, tonifie, raffermi les organes, les rajeunit et calme les démangeaisons.

LA VULNÉRINE

GUÉRIT toutes les Blessures récentes ou anciennes, Brûlures, Morsures, Piqûres d'insectes venimeux, etc.—PHILIPPE et C^{ie}, 24, rue d'Enghien, Paris, et chez les Pharmaciens, Droguistes, Herboristes.

A VENDRE

Au lieu D'ARAMONT (dit de la Bordenouve du Lard), au 7^e kilomètre, route de Lalbenque, près Cahors.

1° Un Domaine assorti en Maison, Séchoir, Caves, Écurie, Grange et Porcherie, Terres ordinaires et à tabac, Vinière, Vignes labourables en plein rapport, eaux abondantes.

2° Plusieurs parcelles de Vignes contiguës, âgées de dix ans et en entier labourables.

Le rendement de ces vignes (12 hectares) est de 80 à 100 barriques.

Situées sur un plateau élevé avec pente très douce, elles ne sont exposées ni à la gelée, ni aux ravines; leur travail est des plus économiques.

On accordera toutes facilités de paiement.

S'adresser tous les Dimanches et les lieux à M. FOURNET, propriétaire ou à son représentant.

GRANDE ÉCONOMIE

POUR DÉPIQUER LES BLÉS

AVIS AUX AGRICULTEURS.

M. JULHIA, fondeur à Cahors, met à la disposition de l'agriculture une machine à vapeur pour le dépiquage des blés avec laquelle il se charge de dépiquer environ 100 piles par jour, à des prix très-modérés.

Il garantit que les blés seront aussi

bien dépiqués qu'avec le fléau, sans pour ne laisser ni grains à l'épie, ni pour le briser.

Pour tous renseignements et pour tous ceux qui voudront se faire inscrire, adresser les demandes, plus tôt possible, à M. Julhia.

En vente à la Librairie J.-U. CALMETTE, à Cahors

LA QUESTION MILITAIRE EN 1871

Par M. le Baron d'AUPIAS de BLANAT

Brochure grand in-8° de 412 pages..... 1 fr.

FLEURS ARTIFICIELLES

MARIE BLANC

FLEURISTE A CAHORS

Galerie de Fontenille, boulevard Nord.

Bouquets d'église et de fête votive. — Globes garnis et Globes avec socle. — Cylindres ronds et Cylindres ovales. — Couronnes nuptiales et Couronnes mortuaires. — Médallions. — Feuillages assortis. — Papiers de toute couleur.

Grand assortiment de vases en porcelaine et vases garnis.

A partir du 1^{er} août, le Magasin sera transféré maison IZARN, juge, en face le Cours Fénélon.

A CÉDER
UN MAGASIN

LAMPISTERIE

bien assorti, bel outillage, bonne clientèle.

S'adresser à M. CALVET, lampiste.